



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 10/05/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections législatives des 12 et 19 juin 2022 Dépôt des candidatures

Le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale a fixé les dates de scrutin les 12 et 19 juin 2022 et le dépôt des candidatures du lundi 16 mai au vendredi 20 mai 2022.

Dans le département de la Creuse, les candidatures sont à déposer personnellement par le candidat ou son remplaçant à la préfecture, salle Martin Nadaud, Place Louis Lacrocq, 23000 Guéret aux horaires suivants :

Pour le premier tour :

- du lundi 16 mai au jeudi 19 mai 2022 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- le vendredi 20 mai 2022 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Dans l'éventualité d'un second tour :

- le lundi 13 juin 2022 de 13h30 à 17h,
- le mardi 14 juin 2022 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Compte tenu du contexte sanitaire et afin de fluidifier l'accueil des candidats, les candidats sont invités à prendre rendez-vous auprès du bureau des élections et de la réglementation au 05 55 51 58 60 ou 05 55 51 58 61.

Les formulaires de candidatures sont accessibles sur le site internet, de même que les informations pratiques applicables à la propagande électorale des candidats.

Contact presse Cabinet de la Préfète

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel : victor.fleury@creuse.gouv.fr

Bureau départemental de la communication interministérielle

 www.creuse.gouv.fr

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse